

## **Un éthicien recommande le recours au crédit d'impôt pour encourager le don d'organes**

L'idée fait partie d'une proposition en deux volets pour accroître le nombre d'organes à greffer

**Montréal, Québec – 3 Juin** – Un philosophe et éthicien de l'Université de Montréal propose que les gouvernements créent un crédit d'impôt afin d'aider à accroître le nombre d'organes disponibles pour les greffes.

Jurgen De Wispelaere est chercheur invité au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, mieux connu sous l'acronyme CRÉUM. Dans une communication présentée lors du Congrès des sciences humaines 2010 qui se tient cette semaine à l'Université Concordia, à Montréal, il dit que la politique publique doit s'attaquer à l'importante pénurie d'organes destinés aux greffes.

Le chercheur explique qu'environ 50 % des organes potentiellement disponibles ne sont pas utilisés parce que les familles refusent de donner leur consentement au moment du décès ou parce qu'il est impossible de les contacter à temps. Il cite également les situations où le personnel médical refuse de retirer des organes parce que le consentement n'est pas clair. (Note : Le pourcentage mentionné par M. De Wispelaere n'est pas spécifique au Canada et est établi à partir d'une revue de la littérature internationale sur le sujet. En outre il ne fait aucune distinction entre les procédures de consentement des différentes juridictions.)

Par exemple, même si une personne a signé une carte ou un registre de don d'organes, sa famille peut soutenir que le consentement a été donné des années auparavant et que la personne était revenue sur sa décision. En raison des facteurs émotionnels qui entourent le décès d'un être cher, ajoute le chercheur, les autorités médicales se montrent généralement réticentes à faire pression sur les familles pour consentir à un don d'organes.

M. De Wispelaere dit que le don d'organes joue un rôle important dans la société en permettant d'accroître la qualité de vie des receveurs qui peuvent alors reprendre une vie active. Et, selon le chercheur, les gouvernements ont raison de vouloir encourager le don d'organes.

Jusqu'à présent, les gouvernements ont surtout tenté d'encourager les dons d'organes. Mais cette idée a atteint ses limites. Il croit que le meilleur moyen d'augmenter le nombre d'organes disponibles pour les greffes est de cibler les familles. M. De Wispelaere propose une approche en deux volets.

Premièrement, il suggère de renforcer le registre de donneurs d'organes en créant la notion de « deuxième personne consentante ». Ainsi, une personne qui souhaite faire don de ses organes nommerait, bien avant son décès ou sa maladie, un tiers à titre de « deuxième personne consentante ».

Selon le chercheur, le fait de nommer une telle personne — un conjoint, un parent ou un proche de la famille — donnerait aux familles l'occasion de discuter ouvertement du don d'organes dans un contexte moins émotif. À l'approche du décès, la deuxième personne consentante pourrait se porter garante des souhaits du donneur.

Une telle approche contribuerait à augmenter le nombre d'organes disponibles. « Le donneur aurait alors un représentant qui pourrait témoigner : "Oui, nous en avons discuté et je peux vous assurer que cette personne souhaitait réellement faire don de ses organes", explique M. De Wispelaere. Nous pensons que cela aiderait à réduire la pression ressentie par les familles. »

Par ailleurs, si une deuxième personne consentante peut se porter garante des intentions du donneur, les docteurs hésiteront moins à retirer les organes dans les cas où la famille ne peut être jointe à temps.

Le second aspect de cette approche — et aussi le plus controversé — recommande la création d'un incitatif pour que la deuxième personne consentante ne change pas d'avis ou ne revienne pas sur son engagement. M. De Wispelaere propose donc que les gouvernements mettent sur pied un programme de crédit d'impôt pour la greffe. Tout individu agissant à titre de deuxième personne consentante aurait ainsi droit à un crédit d'impôt après le décès du donneur.

Le chercheur reconnaît que cette idée est « problématique » mais maintient catégoriquement qu'un tel crédit d'impôt n'équivaut pas à la vente d'organes. La plupart des pays recourent aux crédits d'impôt pour encourager des comportements bénéfiques pour la société, comme par exemple pour les enfants. Selon lui, un crédit d'impôt pour le don d'organes représente tout simplement le prolongement de ce concept.

Il note aussi que la deuxième personne consentante obtiendrait son crédit d'impôt, que les organes aient été utilisés ou non pour une greffe. L'objectif serait donc d'inciter les gens à devenir deuxième personne consentante et à ne pas changer d'avis lors du décès du donneur potentiel.

S'il ne donne pas le montant d'un tel crédit d'impôt, l'éthicien s'attend à ce que cette somme soit relativement petite, voire symbolique.

Selon lui, les gouvernements obtiendraient de meilleurs résultats en mettant en place les deux volets de cette proposition. Mais si l'idée du crédit d'impôt les inquiète, conclut-il, la création de la notion de « deuxième personne consentante » s'avérerait tout aussi utile.

### **Profitez au maximum du Congrès des sciences humaines**

Organisé par la Fédération canadienne des sciences humaines, le Congrès 2010 réunit quelque 9 000 chercheurs, érudits, étudiants aux cycles supérieurs, praticiens et responsables de politiques publiques pour partager leurs recherches novatrices et examiner les plus importantes

questions sociales et culturelles d'aujourd'hui. Le Congrès des sciences humaines 2010 a lieu à l'Université Concordia (Montréal, Canada) du 28 mai au 4 juin.

Dans le cadre de sa programmation, le Congrès présente des recherches interdisciplinaires originales dans les domaines des sciences humaines et sociales. En plus de donner accès à une grande variété de ressources et d'experts, le Congrès offre des sujets d'articles novateurs. Il met également à votre disposition une salle des médias afin de vous aider à prendre contact avec les chercheurs durant la programmation.

-30-

**Ryan Saxby Hill**

Relations médiatiques

Fédération canadienne des sciences humaines

[media@fedcan.ca](mailto:media@fedcan.ca)

613 894-7635 (mobile)

514 848-2424, poste 5023 (salle des médias)



Fédération canadienne  
des sciences humaines

Canadian Federation for the  
Humanities and Social Sciences